



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

**Relevé de décision issu de la consultation en audio-conférence du 22 janvier 2021 et du
résultat du vote électronique réalisé du lundi 15 février au mercredi 17 février 2021**

Examen du projet de PLU de la commune d'Aincourt

Il est proposé à la commune :

– Pour redynamiser les projets de diversification impulsés par la mise en place de projets alimentaires territoriaux (PAT) sur le territoire du PNR du Vexin français, les membres de la commission recommandent le zonage en A de parcelles classées en zone N autour du village. Il s'agit des parcelles situées entre le chemin des bruyères et la rue Boulangère (parcelles 380-382-323-376). D'autres pourraient également être réfléchies, telles que la parcelle 702 en continuité de la zone A de la ferme de la rue de la bucaille.

– Dans le cas où la commune n'envisagerait pas ce changement, les membres de la CDPENAF recommandent alors une modification du règlement de la zone N qui autoriserait l'implantation de serres agricoles.

– Il est également recommandé, dans un souci d'harmoniser les règles sur le territoire du PNR du Vexin français, que la hauteur autorisée pour les bâtiments agricoles soit de 12 m au faîtage, au lieu de 10 m.

Le président de la commission propose de voter favorablement sur ces recommandations.

Résultats du vote :

Sur 17 membres avec voix délibérative, 11 ont participé à la phase de vote.

- « Pour cette proposition d'avis » : 9
- « Contre cette proposition d'avis » : 2 (FDSEAIF : fédération départementale des syndicats d'exploitations agricoles d'Ile-de-France et l'ONVAR : organisme national à vocation agricole et rural.
- « Abstention » : 0

9 MARS 2021

Le président,

Le directeur départemental des territoires,

Nicolas MURLON

